

RG/RT.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU PAYSANNAT

SERVICE DE L'ELEVAGE ET  
DES INDUSTRIES ANIMALES

D E C R E T  
du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1960 N° 15 /PCM/MAP-EL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey;  
VU le décret n°304/PCM du 2 Novembre 1960 portant nomination des Ministres du Gouvernement;  
VU la loi n°54/I6 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres obligatoirement entendu;  
SUR la proposition du Ministre de l'Agriculture et du Paysannat;  
LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Mr. AGBO Lebon Benoît, Vétérinaire Africain de 1ère classe, 2e échelon, indice métré 340 rentré de congé administratif est nommé Chef de la Région d'Elevage du Borgou avec résidence à Parakou en remplacement de Mr. MORDANT qui reste Directeur de la Ferme d'Elevage de l'Okpara/Parakou.

Article 2e. - Le présent décret sera enregistré et publié partout où besoin sera.

VU :  
Le Ministre des Finances,  
et du Budget,

Porto-Novo, le 18 JANVIER 1961.

A. ADANDE

VU :  
Le Ministre de l'Agriculture  
et du Paysannat,

VU :  
Le Contrôle Financier,

Ampliations :

P.C.M.....	2	J.O.R.D.....	I
M.A.P.....	2	Elevage Cotonou	2
D.P.....	2	REB Parakou....	I
Ministères...	10	Intéressés.....	2
B.F.....	7	Doss./Archives	4
C.F.....	I		
Trésor.....	I		